

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Julien CHENUT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-Francis MASSON, M. Gérald MANCE, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER représenté par M. Joël COFFINET, Mme Myriam HULLIN représentée par M. Olivier GOBERT, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT

Absent(e) : Mme Odile JOURDHEUILLE

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

En amont de l'ordre du jour, M. le Maire invite Véronique HEUILLARD a présenté le dispositif « LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS » (LAEP) porté par le CCAS pour une parfaite information des membres du conseil municipal.

M. Patrick BONOT : Alors c'est comme ça que cela se passe ! On ne parle pas des articles parus toute la semaine sur la ville ?

Pascal LANDREAT : Si bien sûr, vous aurez la parole en fin de séance, je suis le garant du fonctionnement du conseil municipal et l'ordre du jour doit être respecté.

Marie GRAFTEAUX-PAILLARD : Et bien moi je ne respecte pas cet ordre.

Marie GRAFTEAUX-PAILLARD se lève et commence à lire son texte.

Pascal LANDREAT : Je suspends la séance.

5 élus se lèvent et remettent des lettres de démission en main propre à M. le Maire qui prend acte.

Démissionnaires : Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Daniel REMY, Patrick BONOT, Odile JOURDHEUILLE, Olivier GOBERT, Myriam HULLIN, Jean-Francis MASSON.

Ils quittent la salle du conseil.

La séance du conseil reprend suivant l'ordre du jour préétabli.

Présentation du LAEP par Véronique HEUILLARD

Pascal LANDREAT : C'est un beau projet qui s'inscrit dans le cadre de la parentalité. Le projet démarrera en janvier 2023 et débutera à la médiathèque pour les 0-4 ans.

1-MOFIDICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

2-AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE OCTROYEE AU COMPTABLE PUBLIC ***Adopté à l'unanimité***

3-APPLICATION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 ***Adopté à l'unanimité***

4-DECISION MODIFICATIVE N°2 ***Adopté à l'unanimité***

Pascal LANDREAT : La décision modificative doit être équilibrée comme le budget.

Quelques explications :

En investissement :

Chapitre 040 – 3355 : les 35 000 € correspondent à la révision de prix relatives aux travaux de voirie dans l'éco quartier du Moulinet.

Chapitre 041 : l'EASC construit initialement par TCM est aujourd'hui exclusivement utilisé par la ville de Pont-Sainte-Marie. Aussi TCM nous rétrocède le bâtiment dont la valeur vénale est de 580 000 €. C'est une opération d'ordre qui intègre le bâtiment dans les actifs de la ville.

Chapitre 21 : l'EASC est vendu au prix symbolique de 1 €.

En fonctionnement :

L'augmentation du gaz a été évaluée jusqu'à la fin de l'année à hauteur de + de 100 000 €. C'est un problème qui va durer dans le temps au vu du contexte international actuel.

Concernant l'électricité, nous sommes encore protégés jusqu'à décembre 2023 puisque nous avons un contrat avec le SDEA. Mais après ? Des maires en France ont même signalé qu'ils ne voulaient plus payer les factures d'énergie de leur ville.

Je vous informe que TCM a créé un groupe de travail avec des élus de l'agglomération afin d'échanger et d'arrêter des mesures sur les économies d'énergie à mener. Nous allons faire de même et je vous demande donc d'être force de proposition. Les agents de la ville sont également sollicités.

Comme vous pouvez le voir et pour répondre à la question d'un de vos anciens collègues qui s'étonnait que nous avons mis en dépenses imprévues la somme de 245 986 € lors du vote du budget, nous avons bien fait de placer cet argent. Aujourd'hui, nous avons besoin de 182 420 € pour financer toutes ces augmentations. Il nous reste donc 63 566 € pour les dépenses imprévues.

5-MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ***Adopté à l'unanimité***

6-RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES ROGER SALENGRO, DOCTEUR ROUX, PIERRE CURIE, PASTEUR, GEORGES CLEMENCEAU, AVENUE DES TIRVERTS, IMPASSE MARGUERITE ET ROGER CHARIE, PARKINGS ILE BEAUSEJOUR, MAIRIE, EGLISE ET SALLE DES FETES ***Adopté à l'unanimité***

Pascal LANDREAT : Ces investissements sont nécessaires à la lumière de l'actualité et nous attendons un retour sur investissement en faisant des économies.

Nicole BARBERY : Quand cela sera-t-il réalisé ?

Joëlle GUINOT-HARTERT : Nous sommes dépendants des aléas sur les fournitures.

Pascal LANDREAT : Nous sommes encore protégés des augmentations de prix sur l'électricité jusqu'à fin 2023. C'est la raison pour laquelle nous devons anticiper afin d'absorber les augmentations à venir de 2024.

Joëlle GUINOT-HARTERT : 65 % des consommations de l'éclairage public sont concentrées sur les avenues Jules Guesde et Jean Jaurès. Nous avons déjà équipé en LEDS ces deux avenues. Je rappelle que les flux lumineux diminuent entre 22 h et 6 h. Cela permet de faire des économies mais aussi d'assurer la sécurité. Le temps de retour sur investissement de l'ensemble des éclairages publics passés en LEDS se fait sur un mandat.

7-RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

8-RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL n° 3 - COMPLEXE SPORTIF HENRI JACQUOT

Adopté à l'unanimité

9-RENOUVELLEMENT DU CONTRÔLEUR DE FEUX DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE – SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE AVENUE JEAN JAURES

Adopté à l'unanimité

10-RENOUVELLEMENT DU CONTRÔLEUR DE FEUX DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE – INTERSECTION AVENUE JULES GUESDE/ RUE DU MARECHAL LECLERC

Adopté à l'unanimité

11-MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Souvenez-vous, la réflexion était partie de la zone des magasins OUTLET situés en 2^{ème} rideau, derrière Féline 3 et Mc Donald. L'idée est de faire sortir une partie des bâtiments destinés initialement au commerce de la zone commerciale. Ainsi ce changement de destination permet de passer cette zone en zone artisanale et donc de pouvoir répondre à la demande et aux besoins de locaux des entreprises locales. Je vous informe également qu'une réflexion est actuellement engagée à TCM concernant la mise en place d'un PLUI. Un groupe de travail a été constitué.

La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération. La loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » conforte cette compétence de plein droit pour toutes les intercommunalités et prévoyait que les communautés de communes et d'agglomération non compétentes au 31 décembre 2020 le deviendraient de plein droit au 1^{er} janvier 2021.

Ce transfert était néanmoins soumis à la concertation entre les communes et la communauté. Aussi, nous nous y étions opposés au conseil municipal d'octobre 2020. L'opposition au transfert est acquise si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté se prononcent en ce sens.

Cependant, la compétence PLUI aux intercommunalités demeure obligatoire au 1^{er} janvier 2027. D'ici là, chaque commune devra y travailler et y réfléchir.

12-CHARTRE DES ENGAGEMENTS ENTRE LA VILLE DE PONT-SAINT-MARIE ET LE BENEFICIAIRE POUR L'INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Adopté à l'unanimité

13-MOSAÏQUES 2022 - DROITS DE MONSTRATION ET PRESTATIONS

Adopté à la majorité des membres

20 pour – 1 abstention

14- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLES

Adopté à l'unanimité

15-DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le rapport est retiré et sera proposé lors d'un prochain conseil puisque l'élu qui était désigné a démissionné.

**16-EXAMEN DES RAPPORTS D'EVALUATION ADOPTÉS LE 22 JUIN 2022 PAR LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES**

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Landreat", written over a horizontal line.

Pascal LANDREAT